

BULLETIN 2023

(Cat. 1) Aide à la pratique sportive/culturelle/artistique
(Cat. 2) Aide à l'éducation

Date de votre demande : / / 2023

N° enregistrement (réservé Asccaver) : 2023/.....

A envoyer de préférence par mail ou à défaut, par voie postale à :
Cour d'appel de Versailles – ASCCAVER – 5 Rue Carnot - RP1113 - 78011 VERSAILLES CEDEX
Mail : Asccaver@gmail.com

Informations vous concernant

N° adhérent :

Nom et Prénom :

E-mail personnel :

E-mail professionnel :

Téléphone professionnel :

Téléphone mobile :

Téléphone domicile :

Adresse domicile + Code postal + Ville :

- Votre direction d'appartenance (rayer les mentions inutiles) :
Administration Pénitentiaire / - Protection judiciaire de la jeunesse / - Services Judiciaires / - Retraités

- lieu d'affectation :

- Votre grade et catégorie :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT les PERSONNES (au foyer fiscal) pour lesquelles vous demandez une SUBVENTION

NOM, prénom, **qualité** (Personnel du Ministère, conjoint ou compagnon, enfant)

Date limite d'envoi de vos dossiers au titre d'une prestation effectuée en 2023,

complets et avec les bons documents (cachet de la poste faisant foi)
(aucune régularisation ne sera acceptée passée la date limite) :

31 octobre 2023 (pour les actions facturées entre 1^{er} janvier et 30 septembre 2023)
30 novembre 2023 (pour les actions facturées en octobre 2023)
15 janvier 2024 (pour les actions facturées entre 1^{er} novembre et 31 décembre 2023)

Pièces justificatives à joindre obligatoirement (tous les documents dans un même mail mais 1 PJ par pièce svp)
Les dossiers incomplets seront refusés

- Facture avec la mention « **Acquittée** »
- Pour les voyages scolaires : attestation de l'établissement précisant : le type de séjour, la présence de votre enfant et le montant acquitté
- Certificat de scolarité – **uniquement pour la catégorie 2 (aide à l'éducation)**
- **Imposition 2022 sur les revenus 2021 (4 pages en format A4)** - Monsieur. + Madame, si vous ne vivez pas seul(e)
- En cas de séparation dans l'année : attestation sur l'honneur que vous vivez seul(e) ou jugement de divorce

Si vous avez déjà transmis les pièces ci-dessous pour un dossier antérieur ou les années passées et que les informations n'ont pas changé, inutile de nous les renvoyer

Livret de famille complet

RIB

Imposition 2022 sur les revenus 2021 (si vous l'avez déjà transmis au moment de votre adhésion 2023)